

La lettre de

L' OBSERVATOIRE

Ile-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°13

JANVIER 2017

EDITO

2017 une année charnière pour la réforme anti-endommagement.

Depuis près de 5 ans la réforme anti-endommagement est en œuvre. Elle a apporté d'énormes progrès dans la connaissance du patrimoine enterré. Le Guichet Unique est un formidable outil pour connaître les concessionnaires autour des chantiers. La dématérialisation de leurs réponses est de plus en plus fréquente, ce qui facilite les communications avec eux. N'oublions pas le plus important, le nombre de dommages aux ouvrages a significativement diminué depuis 2007.

Il reste des points de la réforme qui ne sont pas complètement intégrés par les différents acteurs. Par exemple, Les Investigations Complémentaires ne sont faites que dans 10 % des cas. C'est trop peu. Le Marquage Piquetage sur les chantiers ne se fait pas aussi systématiquement qu'il le devrait. Souvent, pour ne pas dire généralement, le récolement après chantier ne permet pas d'intégrer les travaux réalisés dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) des exploitants. Nous avons de grandes marges de progrès à réaliser collectivement.

Heureusement nous allons avoir d'ici la fin de l'année deux caps majeurs à franchir :

Les Responsables de Projets, en particulier les maîtres d'œuvres, devront avoir dans leur équipe des ingénieurs titulaires des

Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) d'ici le 31 décembre 2017. Les entreprises aussi devront avoir des conducteurs de travaux et des chefs de chantiers bénéficiaires de ces AIPR. La réglementation sera mieux connue de tous, ce qui devrait permettre une mise en application plus rigoureuse.

Les entreprises de détecteurs sont en train de se faire certifier en détection et géoréférencement des réseaux pour respecter l'échéance du 31 décembre 2017. A fin 2016, nous sommes déjà près de 40 entreprises conformes aux exigences. La FNEDRE a animé 7 sessions de formation à la certification. Ce sont 60 entreprises supplémentaires qui se préparent. Les responsables de projet pourront bénéficier d'une offre large d'entreprises qualifiées.

Les entreprises de détection sont en train de se structurer. Les TPE artisanales d'hier se transforment en PME dynamiques et professionnelles. Elles peuvent proposer une offre qualitative et quantitative nettement améliorée.

Je participe depuis un an aux travaux de l'Observatoire francilien et je constate que notre Observatoire est un des plus dynamiques. Nous savons que nous sommes au milieu du gué. Nul doute que d'ici la fin de l'année nous aurons tous bien progressé et je l'espère de tout cœur, fait baisser significativement les dommages aux ouvrages.

Jean-François Maregiano

Représentant régional de la FNEDRE
(Fédération Nationale des Entreprises de Détection des Réseaux Enterrés).

FOCUS

GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA RÉGLEMENTATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DE RÉSEAUX

Suite à la rencontre départementale du 15 juin dernier, l'Observatoire francilien a rencontré en novembre le Directeur des services techniques de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

Cette collectivité locale propose dans le cadre de ses marchés de travaux une mise en œuvre exemplaire dans l'application du décret anti-endommagement de réseaux. A cet effet, la collectivité a mis en place un suivi global de chaque opération de la préparation jusqu'à la fin du chantier. Il en va de la consultation du Guichet, à l'envoi des DT, l'analyse des documents remis par les exploitants, la réalisation des investigations complémentaires assurées par une entreprise certifiée en géo détection et géo référencement de réseaux, la mise au point des documents graphiques, les avertissements sur les zones d'incertitude dans les dossiers de consultations remis aux entreprises, aux clauses techniques et financières dans les dossiers d'appels d'offres, la réalisation du marquage piquetage avec signalement au sol des zones d'incertitudes qui fait l'objet d'une prestation commandée par GPSO. Tout au long du chantier, les équipes de GPSO s'assurent du maintien du marquage piquetage par l'entreprise de travaux, font réaliser le plan de récolement par un prestataire certifié et envoient les plans référencés aux exploitants de réseaux.

En contrepartie de sa démarche, la collectivité prévoit une pénalité de 20 000 euros en cas d'endommagement de réseaux par l'entreprise exécutant les travaux.

L'Observatoire après avoir félicité la collectivité sur ses engagements en tant que maître d'ouvrage, a invité les responsables de GPSO à revoir ce mode de sanction. L'Observatoire a recommandé de réduire de moitié cette pénalité et d'instaurer le cas échéant une prime si aucune casse de réseaux ne survient pendant les travaux.

Préconisant le dialogue et une analyse des incidents, l'Observatoire a également incité GPSO à introduire une concertation locale à la suite d'incident afin de déterminer les responsabilités de chacun et éviter que seule l'entreprise subisse la totalité de la pénalité. Cette concertation contribuerait aux retours d'expériences et au partage de bonnes pratiques.

En cas de désaccord local, le dossier pourrait être adressé au comité de concertation régional pour règlement du différend. Aussi, l'Observatoire invite la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à participer à ses travaux régionaux.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux

COUP DE PROJECTEUR

Particuliers, bientôt un espace dédié sur le Guichet Unique

Une statistique vient de tomber en cette fin d'année, 14 % des incidents sur les réseaux GRDF en Ile-de-France ont été occasionnés par des particuliers en 2016. Cette donnée est inquiétante et fait l'objet d'une alerte auprès des pouvoirs publics. Aussi un groupe de travail réunissant l'Observatoire francilien, le Ministère, l'INERIS et l'Association des Maires de France a été mis en place pour créer un accès dédié aux particuliers sur le site du Guichet Unique.

Réunis en novembre, ce groupe propose la création d'un déroulé très simplifié de déclaration d'une consultation pour les particuliers. L'INERIS va établir pour le 19 janvier 2017 le protocole qui sera alors présenté à la réunion du comité stratégique de ce Guichet. Nous espérons que cet accès pour les particuliers sera opérationnel d'ici fin 2017.

L'analyse de ces incidents révèle que 48 % des incidents sur le réseau gaz provoqué par les particuliers ont été occasionnés par des TPE et des artisans, l'Observatoire va se rapprocher des chambres des métiers pour les sensibiliser à la réglementation anti-endommagement.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux

Où en est-on de l'AIPR ?

En ce début d'année, nous appelons à votre vigilance, si vous ou vos collaborateurs êtes concernés, sachez que l'AIPR sera exigible au 1^{er} Janvier 2018. Dès le 1^{er} janvier 2017, les employeurs publics et privés pourront délivrer l'AIPR à leurs salariés ayant réussi les QCM en 2016 et en 2015 suite à la période d'expérimentation.

En 2016, l'Observatoire francilien a mis en place un Protocole avec 10 centres d'examen sur les 25 reconnus à ce jour par le Ministère. Ce Protocole a pour objectif la transmission d'un socle commun de repères techniques clés pour garantir une cohérence de l'ensemble des formations en Ile-de-France avec pour objectif in fine de réduire les incidents et garantir la sécurité des personnels sur les chantiers.

Les centres d'examen agréés par l'Observatoire réalisent 90 % des examens par QCM en Ile-de-France et enregistrent un taux de réussite de plus de 96 % sur les trois profils (concepteurs/encadrants/opérateurs) contre moins de 88 % pour la moyenne nationale. L'Observatoire félicite les 1634 candidats sur 1780 qui ont réussi l'examen par QCM dispensés par les centres signataires du Protocole en Ile-de-France en 2016.

Lors de la réunion du 21 octobre dernier du GP9 de l'observatoire national, 64 questions ont été ajoutées aux 178 questions actuelles (10 pour les opérateurs - toutes illustrées, pour les encadrants et concepteurs). Ces questions seront opérationnelles à partir du 1^{er} juillet 2017.

A savoir, le Ministère a décidé de retirer l'agrément aux centres d'examen ayant réalisé moins de 50 examens QCM sur une période de 6 mois. Nous vous recommandons vivement de faire passer les QCM à vos salariés avant le 1^{er} juillet 2017 avant le risque de saturation des centres d'examen à l'approche de l'obligation d'exigibilité au 1^{er} janvier 2018.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des risques travaux sur réseaux

RETOUR D'EXPERIENCES

4 Octobre 2016 – Amorçage d'une ligne aérienne Haute-Tension sur la commune de Saint-Germain-Laval (77)

Il est 16h19 lorsque la ligne aérienne 63 kV Grande-Paroisse-Montereau-Les Ormes « déclenche » (mise hors tension suite à un incident). Immédiatement les salariés de l'entreprise RTE se rendent sur place pour identifier l'origine de l'incident. Ils découvrent alors, **le remblaiement de terrain agricole privé effectué sans DT-DICT**. Lors d'une opération de déchargement, la benne alors levée a amorcé avec la ligne 63 kV entraînant un court-circuit. Le conducteur du camion benne, a été pris en charge et conduit à l'hôpital par les pompiers où il est resté en observation une nuit. Trois pneus du véhicule ont explosé. Une des trois phases de la ligne haute tension est touchée et nécessite réparation.

Le constat contradictoire a été établi immédiatement et signé par les deux parties.

Cet incident rappelle la nécessité de respecter deux obligations :

- Ne jamais effectuer de travaux sans avoir au préalable consulté le Guichet Unique et fait les déclarations nécessaires.
- Ne jamais modifier le niveau du terrain par des travaux de remblaiement ou de terrassement sous les lignes électriques. Il est impératif de conserver les distances minimales de sécurité et de préserver la stabilité du sol aux abords des fondations des supports (pylônes, poteaux béton/bois...).



Lilias LOUVET
RTE, chargée d'affaire

RETOUR D'EXPERIENCES

12 octobre 2016 - Endommagement d'un câble souterrain très haute-tension sur la commune de Romainville (93)

Il est 09h12 lorsque la radiale 225 kV Romainville-Flandres-Crimée-Magenta-Halles « déclenche » (mise hors tension suite à un incident), entraînant une coupure de 182 MW. Les arrondissements des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème} et 19^{ème} ont été impactés par la coupure jusqu'à 09h32.

Cette coupure est consécutive à l'endommagement du câble 225 kV lors de travaux de forage sur un terrain privé. L'opérateur est choqué et est rapidement pris en charge par les pompiers qui après examen l'autorise à rentrer chez lui.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de travaux d'excavation des pollutions de sols (traitement de nappe) pour le compte du propriétaire du site. Une DT/DICT conjointe ainsi que le marquage ont été réalisés par l'entreprise en charge de la réalisation de la dépollution des sols. Cette entreprise a confié les travaux de forage à une autre société.

la société en charge du forage n'a pas réalisé de DICT et n'a pas réceptionné et compris le marquage. En effet, l'entreprise de forage a réalisé le forage à l'endroit du marquage du réseau qui ne correspond pas aux points de forage.

La foreuse a endommagé deux phases sur trois. Les frais de réparation s'élèvent à 220 000 euros hors main-d'œuvre.

Cet incident rappelle la nécessité de respecter les points suivants :

- Chaque entreprise intervenant doit réaliser une DICT ou une DT/DICT selon l'ampleur et la durée de travaux.
- S'assurer des compétences des opérateurs sur le chantier.
- Pour éviter toute confusion, une concertation est nécessaire pour identifier précisément les points de forage et les marquer.

Lilias LOUVET

RTE, chargée d'affaire



INFORMATIONS

Bilan des Semaines régionales 2016

Conduite sous l'égide de l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux, cette opération « Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux » avait pour objectif de mener une action pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages et des entreprises de travaux sur les enjeux du marquage (initial et maintien) des réseaux et des branchements.

751 visites ont été réalisées et nous avons pu constater une réduction des endommagements sur la période. L'Observatoire Ile-de-France des Risques travaux sur réseaux a décidé de reconduire en 2017 l'opération : **du 1^{er} juin au 7 juillet 2017.**

Lors de cette opération un challenge du meilleur marquage a été réalisé. Les chantiers des entreprises SLTP et BIR sous maîtrise d'ouvrage GRDF ont remporté le trophée.

Christophe CHAILLEY

GRDF, inspecteur régional de sécurité industrielle

BILAN SUR LE MARQUAGE DES RÉSEAUX	OBJECTIF POUR 2017	
Le tableau donne le pourcentage de réponses positives d'après le questionnaire de visite (exprimé en Oui sur Total Oui/Non).	<ul style="list-style-type: none"> • Développer chez les acteurs une meilleure connaissance au sujet des investigations complémentaires et du compte rendu de marquage. • Développer une communication sur la limite des 100 m² (superficie du terrassement et emprise du terrassement élargie au 2m). • Communiquer vers MOA et entreprises sur ce qu'est un bon marquage, • Poursuivre l'action sur le marquage, notamment sa conformité et la présence des documents associés nécessaire (marquage au sol, code couleur, PV, récépissés et plans sur le chantier). 	
Le marquage initial des réseaux et branchements est-il réalisé ?		89 %
Le compte rendu de marquage est-il présent ou a-t-il été réalisé ?		70 %
Le marquage des réseaux et branchements est-il maintenu ?		83 %
Le code couleur est-il respecté ?		90 %
Le récépissé de la DICT ou de la DT-DICT conjointe est-il présent sur le chantier ?		86 %
Les plans des réseaux associés aux récépissés sont-ils présents sur le chantier ?		89 %
Les plans sont-ils lisibles ?		90 %
Les plans sont-ils cohérents avec le terrain ?	90 %	
Enfin, seulement 301 chantiers sur 751 chantiers ont Le marquage initial des réseaux et branchements ET le CR de marquage ET le bon code couleur ET le récépissé de DICT sur le chantier ET les plans sur le chantier. Soit 40 %		

AGENDA - À venir prochainement...

Rendez-vous de l'observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- > 3 Mars 2017
- > 24 Mai 2017 avec lancement des Semaines de la Prévention 2017
- > 20 Septembre 2017 avec bilan des Semaines de la Prévention 2017
- > 13 Décembre 2017

Toutes ces réunions auront lieu à la FRTF Ile-de-France au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

A noter, le prochain **Forum annuel de l'Observatoire** aura lieu le **JEUDI 16 MARS 2017** à la Maison des Travaux Publics – 3, rue de Berri 75008 PARIS

Pour plus d'informations :

Secrétariat FRTF Ile-de-France
Tél : 01.47.66.01.23
Fax : 01.47.66.10.39
Mail : i.lepotier@fntp.fr

CHIFFRES CLÉS - Bilan à fin 2016

RTE

- **11 037** DT REÇUES
(11 609 en 2015)
- **38 081** DT
ET DTDICT CONJOINTES
REÇUES
(39 482 en 2015)
- **5** DOMMAGES
(5 en 2015)
- **20%** DOMMAGES
SANS DICT
(0% en 2015)

GRTgaz

- **9 583** DT REÇUES
(9 620 en 2015)
- **17 770** DT
ET DTDICT CONJOINTES
REÇUES
(18 330 en 2015)
- **1** DOMMAGE
(5 en 2015)
- **0%** DOMMAGES
SANS DICT
(0% en 2015)

ENEDIS

- **49 817** DT REÇUES
(50 298 en 2015)
- **155 501** DT
ET DTDICT CONJOINTES
REÇUES
(150 946 en 2015)
- **718** DOMMAGES
(786 en 2015)
- **44%** DOMMAGES
SANS DICT
(35% en 2015)

GRDF

- **42 130** DT REÇUES
(42 749 en 2015)
- **133 621** DT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(127 635 en 2015)
- **606** DOMMAGES
(629 en 2015)
- **19%** DOMMAGES SANS DICT
(24,5% en 2015)

TRAPIL

- **2 896** DT REÇUES
(3 209 en 2015)
- **6 818** DT
ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(6 321 en 2015)
- **0** DOMMAGES
(0 en 2015)